

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans, le 21/12/23

### **Un fort soutien de l'État aux projets des collectivités territoriales**

La plateforme « démarches simplifiées » qui collecte les demandes de subvention des collectivités au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est ouverte à compter de ce mardi 19 décembre 2023.

La DETR, soutient les projets d'investissement structurants en milieu rural. L'enveloppe de la DETR s'élevait pour l'année 2023, à 9,23 M€. Elle a été entièrement consommée.

La DSIL, soutient quant à elle dans le Loiret, la réalisation d'opération, à fort impact sur le territoire et sur le quotidien des habitants. Pour 2023, c'est un montant de 4,38M€ qui a été financé par l'État pour soutenir la réalisation de projets sur le territoire du Loiret.

Enfin, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », aide les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer le cadre de vie des habitants.

A ce titre 9,105 M€ ont été financés cette année, dans le département, par le Fonds vert.

Au total, 194 projets ont été financés au titre de la DETR et de la DSIL et 62 projets au titre du Fonds vert en 2023 dans le Loiret, sur des thématiques prioritaires (rénovation, mise aux normes, la transition énergétique et écologique, cohésion sociale, attractivité économique).

Les collectivités peuvent déposer leurs demandes de subventions au titre de la DETR, de la DSIL et du fonds vert pour 2024 [jusqu'au 15 février 2024 à midi via ce lien](#) :

<https://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-construction-logement/>

**Cabinet de la préfète**  
Service régional de la communication  
interministérielle

